

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

009-210900502-DE_2026_008-DE

A G E D I

DEPARTEMENT

DE L'ARIÈGE

DE_2026_008

République française

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 17/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGÉ

Présents : Josiane BERGÉ, Stéphane FABRY, Sandrine ESTÈBE, Thierry DA FURRIELA, Laurent MARSEILLE, Élisabeth COSTEDOAT, Mickaële REIS, Laure BRESSAND LÉON, Émilie PITARQUE, Aubry PINATON

Représentés : Christophe BAUZOU représenté par Mickaële REIS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Aubry PINATON

Objet : Désignation des délégués à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire et le premier adjoint sont, de droit, délégués de la commune au sein de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. De désigner le **Maire Josiane BERGÉ** comme délégué titulaire.
2. De désigner le **premier adjoint Stéphane FABRY** comme délégué titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Aubry PINATON

